

MONTMARSAULT ■ Le budget primitif 2022 a été adopté lors de la dernière réunion du conseil municipal

Les élus valident la fusion des écoles

9/05/2022

Lors du dernier conseil municipal, les élus de Montmarault ont validé la fusion des écoles maternelles et élémentaires du groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie.

Après avoir approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion, 2021, voté les subventions aux associations et les participations aux différents organismes, les élus de Montmarault ont acté les budgets primitifs 2022.

Pour la commune, il s'équilibre en fonctionnement à 2.412.442 € et en investissement à 978 234 €. Pour le lotissement, il s'équilibre en fonctionnement à 299.281 € et en investissement à 283.105 €.

Les principaux investissements 2022 concernent le groupe scolaire. Il s'agit de refaire les blocs sanitaires de la partie élémentaire et de remplacer les menuiseries. Une borne escamotable sera installée grâce à la répartition des amendes de police.

La rénovation des façades du pôle social est également programmée tout comme l'acquisition d'un kiosque à livres, de grilles

des écoles maternelles et élémentaires du groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie. Les services de l'Éducation nationale ont été consultés. A compter du 1^{er} septembre, l'école primaire sera dénommée : « école primaire Pierre-et-Marie-Curie ».

Référent randoannées. Jean-François Bourgeot a été désigné référent randoannées.

Concession Gaume. Suite à la demande du maire, un expert mandaté par les assurances Aviva s'est rendu au cimetière le 14 février, en présence de Didier Lindron, des familles Diat et Gaume et de Marc Ferrandon, dirigeant de l'entreprise Alzin. Le rapport de l'expert indique que les travaux de la réfection de la rue du Cimetière ne sont pas à l'origine de l'effondrement du caveau de la famille Gaume.

Loyer du premier étage de l'ex-trésorerie. Après quatre demandes de location et deux visites du logement, les futurs locataires n'ont pas donné suite, reconnaissant que le logement était neuf mais le loyer trop élevé. De nouveaux futurs locataires seraient intéressés et pourraient intégrer le logement rapide-

ment, sous réserve que le loyer soit revu à la baisse. Didier Lindron a précisé que ce logement est sur le marché depuis six mois, toujours inoccupé et qu'il conviendrait de revoir le montant du loyer, fixé à 600 €. Le montant du nouveau loyer mensuel a été fixé à 500 euros.

Soutien au service des urgences du centre hospitalier de Montluçon-Néris-les-Bains
Le conseil a voté une motion de soutien au service d'urgences du centre hospitalier de Montluçon-Néris-les-Bains. ■

AGRI-VOLTAÏQUE

Projet. Le maire, Didier Lindron, a expliqué que la société UNITE souhaite développer et exploiter un parc photovoltaïque au sol sur les communes de Saint-Bonnet-de-Four et Montmarault au lieu-dit « La Pougé ». Le projet occupera une surface totale estimée à 24 ha pour une puissance totale installée entre 21 et 25 MWc. Après avoir pris connaissance des caractéristiques du projet, le conseil s'est déclaré favorable à sa réalisation.



RÉNOVATION. Le monument aux morts va retrouver une nouvelle jeunesse.

d'exposition, d'un véhicule pour les espaces verts, de défibrillateurs et de divers matériels pour les services techniques et administratifs.

Concernant la voirie, des travaux d'aménagement sont prévus sur l'espace vert, route de Moulins, au chemin des Augères, à l'impasse de la Petite Goutte ; rue de l'Abattoir,

aux morts avec une subvention du ministère de la Défense.

Maintien des taux des taxes locales. Il s'établit pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à 35,77 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 29,31 %.

Fusion des écoles. Propriétaire des locaux scolaires, la commune a validé la fu-